

# Alarme-sécurité : installateur (base)

RÉF | 6713

## OBJECTIF ET CONTENU

<b>Objectif</b>	Répondre aux conditions de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de sécurité et l'Arrêté Royal du 17 décembre 1990, imposant les conditions de formation du personnel technique des sociétés d'alarme et de sécurité.
<b>Programme</b>	Introduction sécurité électronique - Sécurité électronique - Rappel d'électricité - Législation, droit et devoirs - Sécurité sur le plan organisationnelle et architectural - Déontologie - Exercices pratiques.
<b>Certification(s) visée(s)</b>	Certificat de qualification reconnu par le Service Public Fédéral Intérieur
<b>Type de formation</b>	<a href="#">Institutionnel</a>

## ORGANISATION

<b>Durée</b>	58 heures
<b>Horaire</b>	en soirée
<b>Coût</b>	950 € - Coût réduit : 0 -

## CONDITION D'ADMISSION

<b>Prérequis administratifs</b>	Être âgé de 18 ans accomplis ;  Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990;  Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (anciennement "certificat de bonnes vie et mœurs" - modèle 1), daté de moins de six mois à la date du 1er jour de cours;  Des connaissances de base en électricité domestique sont un atout.
---------------------------------	--

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler**

Inscrivez-vous en ligne sur [le site de l'organisme](#)

**Pour s'informer uniquement**

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le pôle FC au 02 370 85 12
- Envoyez un e-mail à [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be)
- Consultez le site [web](#)

**Organisme****Efp : Formation continue**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>